



## Agenda 21 de la Culture et de la Langue Bretonnes 2021 – 2026 Voté par le Conseil Municipal le 24 juin 2021

### Bilan de la période 2021-2024

#### Méthode

Le bilan a été effectué au cours de 12 rencontres avec les Directeurs de Pôles. Ces séances de travail ont eu lieu sur la période des mois d'avril et mai 2024. Les échanges se sont révélés riches et indispensables pour la mise en œuvre des actions. Ils ont aussi permis l'actualisation des actions en adéquation avec le mode de fonctionnement actuel des Services.

#### Constat

La présence de langue et de la culture bretonnes a nettement évolué depuis le vote de la première version de l'Agenda 21 Culture et Langue Bretonnes en septembre 2016.

Désormais, les Services de la Ville et du CCAS ont, pour la plupart, intégré la langue bretonne et la culture et la langue bretonnes figurent dans les projets organisés par les Services (journée famille, Terre de jeux, panneau explicatif bilingue pour les travaux d'aménagement du centre-ville...)

Il ressort des échanges avec les Services que, malgré les actions engagées, leur visibilité dépend du Service Communication qui constitue un maillon incontournable pour la diffusion et la visibilité de la langue bretonne. Par conséquent, ce service est très sollicité pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 (traductions, signalétique...).

La communication bilingue est désormais présente et proposée par le Service Communication aux services pour la promotion de leurs actions (affiches, livrets explicatifs, panneaux d'interprétation...).

D'ailleurs, ces séances de travail ont fait ressortir un besoin unanime des responsables de Service :

Thème 4 Communication : « *Mettre en place une procédure de questionnement du bilinguisme pour chaque outil de communication de la Ville et du CCAS* ». Il s'agira donc, d'ici la fin 2025, de mettre en place un groupe de travail pour élaborer cet outil transversal.

Le Service Commande Publique est aussi impliqué avec l'inscription du critère « langue bretonne, autant que faire se peut, dans les procédures de Délégation de Service Public.

Les temps forts en matière de culture et de langue bretonnes sont également bien identifiés par les Services : Deizioù du Pays de Lorient en février, mois des langues en mars, Fête de la Bretagne. Le positionnement des actions communales sur ces événements permet de donner une plus grande visibilité aux actions sur un territoire élargi et l'occasion de croiser les publics.

## Freins

Les responsables de Service sont de bonne volonté et souhaitent intégrer la langue et culture bretonne mais des freins subsistent :

- Les différentes crises (crise sanitaire COVID, crise énergétique, événements climatiques...) ont fortement impacté les services qui ont dû prioriser leurs actions,
- Budget contraint : certaines actions ne sont pas inscrites dans les plans d'actions (exemple : création d'un géocaching » qui nécessite des ressources d'investissement puis de fonctionnement pour perdurer, ou « Imaginer un outil de communication et d'animation comme une application de visite d'Hennebont en breton », ce projet nécessite aussi des ressources...),
- Les mouvements au sein du Conseil Municipal et du personnel communal qui peuvent engendrer involontairement une perte d'information, un temps de prise de connaissance est nécessaire lors des prises de fonction, d'où l'importance du rôle de la coordinatrice culture et langue bretonne,
- L'organisation de la collectivité a été modifiée depuis le vote de l'Agenda 21 version 2, exemples d'actions communales :
  - Le RPE (ex RAM) ne fait plus partie de la Direction de la Solidarité mais à la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune,
  - Des actions qui ne font plus partie des missions de la collectivité : le cheval territorial, depuis la crise sanitaire.
- Des actions qui ne sont pas juridiquement réalisables : par exemple des actions au sein des équipements de la Sellor, alors qu'il s'agit d'une Délégation de Service Public (DSP) de Lorient Agglomération,
- Des actions intercommunales : elles sont désormais prises en charge par Lorient Agglomération depuis la nomination d'une conseillère déléguée à la langue et à la culture bretonne et la mise à disposition d'une chargée de mission langue et culture bretonnes, dédiée à mi-temps.

## Moyens

- Un point d'étape sera à programmer en 2025 pour mesurer les avancées au sein des services de la Ville et du CCAS,
- L'accompagnement des responsables de Service par le poste de la Coordinatrice de projets culture et langue bretonne qui a été créé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024
- Réflexion à engager pour les crédits dédiés à la langue et la culture bretonnes afin de rendre visible les moyens accordés aux actions (par exemple, crédits pour des prestations de menus de restauration.

## Objectif 2025 – 2026

La coordinatrice de projet Culture et Langue Bretonnes se devra de continuer à accompagner les services afin que les actions indiquées dans l'Agenda 21 s'inscrivent dans les actions de droit commun. Les responsables de service se sont particulièrement engagés sur l'avancée des actions en matière de bilinguisme dans les formulaires remis aux administrés, ce qui renforcera la visibilité de la langue.

La coordinatrice devra également veiller à

- Développer et accompagner les actions transversales,
- Déployer les actions relevant du Comité Consultatif « Conseil de la Culture et de la Langue Bretonnes » (CCLB),
- Répartir les actions sur l'ensemble de l'année et non concentrée sur le premier semestre de l'année comme actuellement,

- Valoriser les nombreuses actions déployées par les services m... connaissance de la coordinatrice,
- A consolider les actions inscrites dans la charte « Ya d'ar Brezhoneg » afin de valider le niveau 3 de la charte et tout particulièrement à l'action n 25 qui concerne la filière d'enseignement bilingue.

### Conclusion

Certes, l'Agenda 21 de la Culture et de la Langue Bretonnes agit en faveur de la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel local, mais il se doit aussi de développer des actions afin de rendre la langue et la culture bretonnes vivantes et modernes.